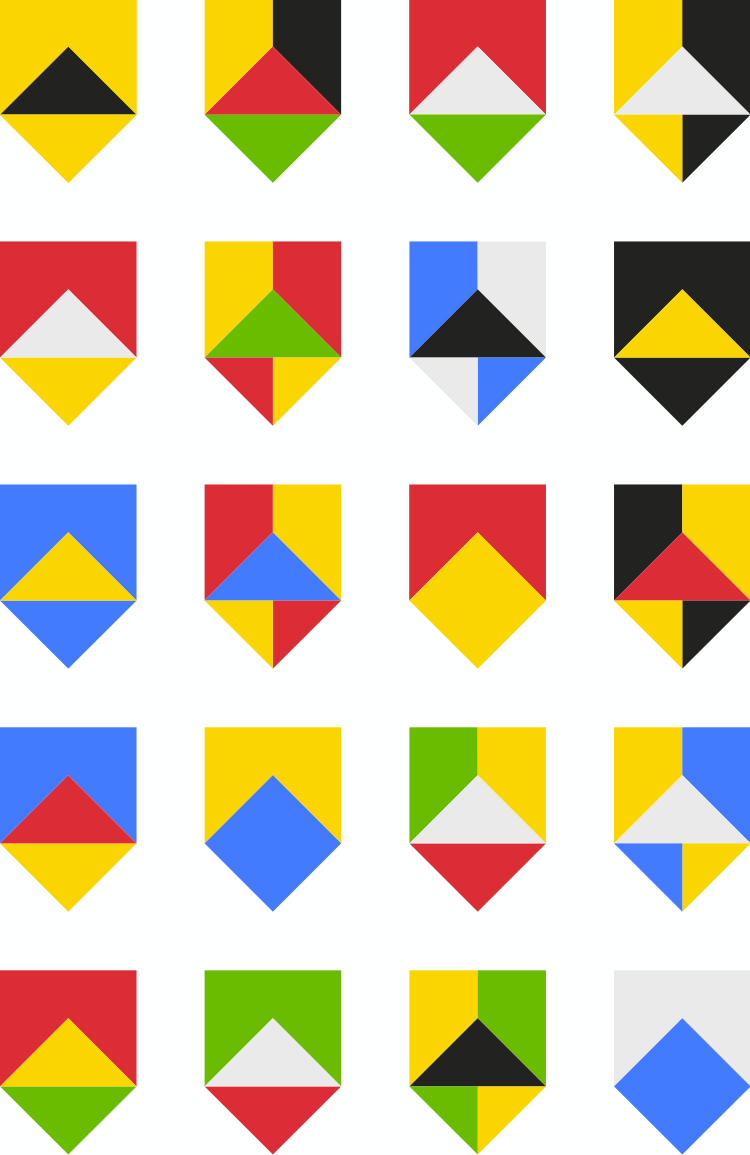
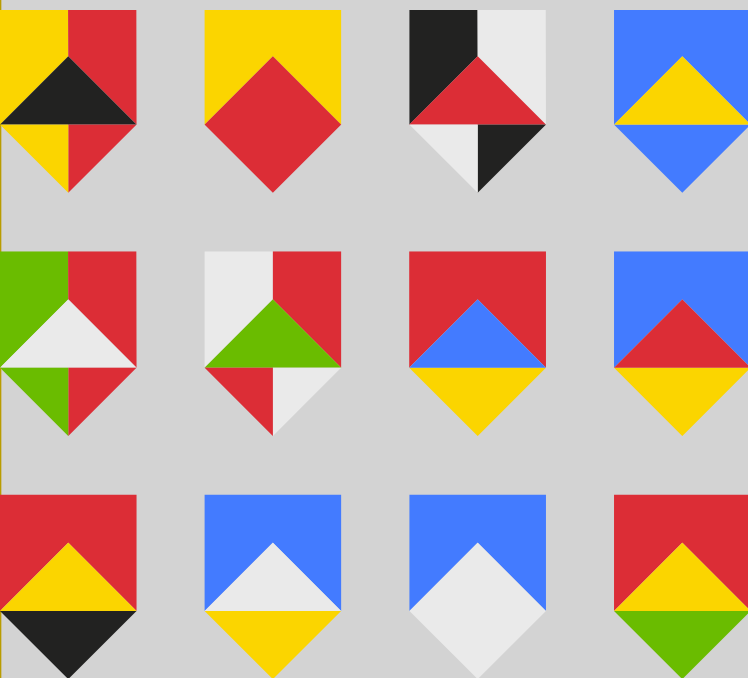




REFORME DU GIAP

ET

REFONTE TARIFAIRE



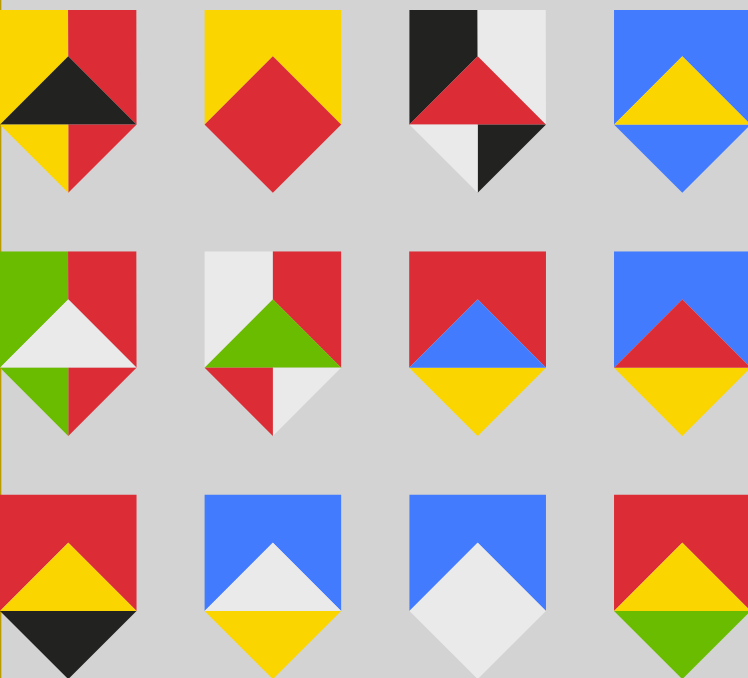
SOMMAIRE

Gouvernance et cadre légal du GIAP

Constats et problématiques

Réforme organisationnelle

Refonte tarifaire



Gouvernance du GIAP

Gouvernance du GIAP

- Plan/axes stratégiques
- Budget

**Conseil
intercommunal
(40 communes
membres)**

Comité

**Direction générale de l'ACG
(association des Communes genevoises)**

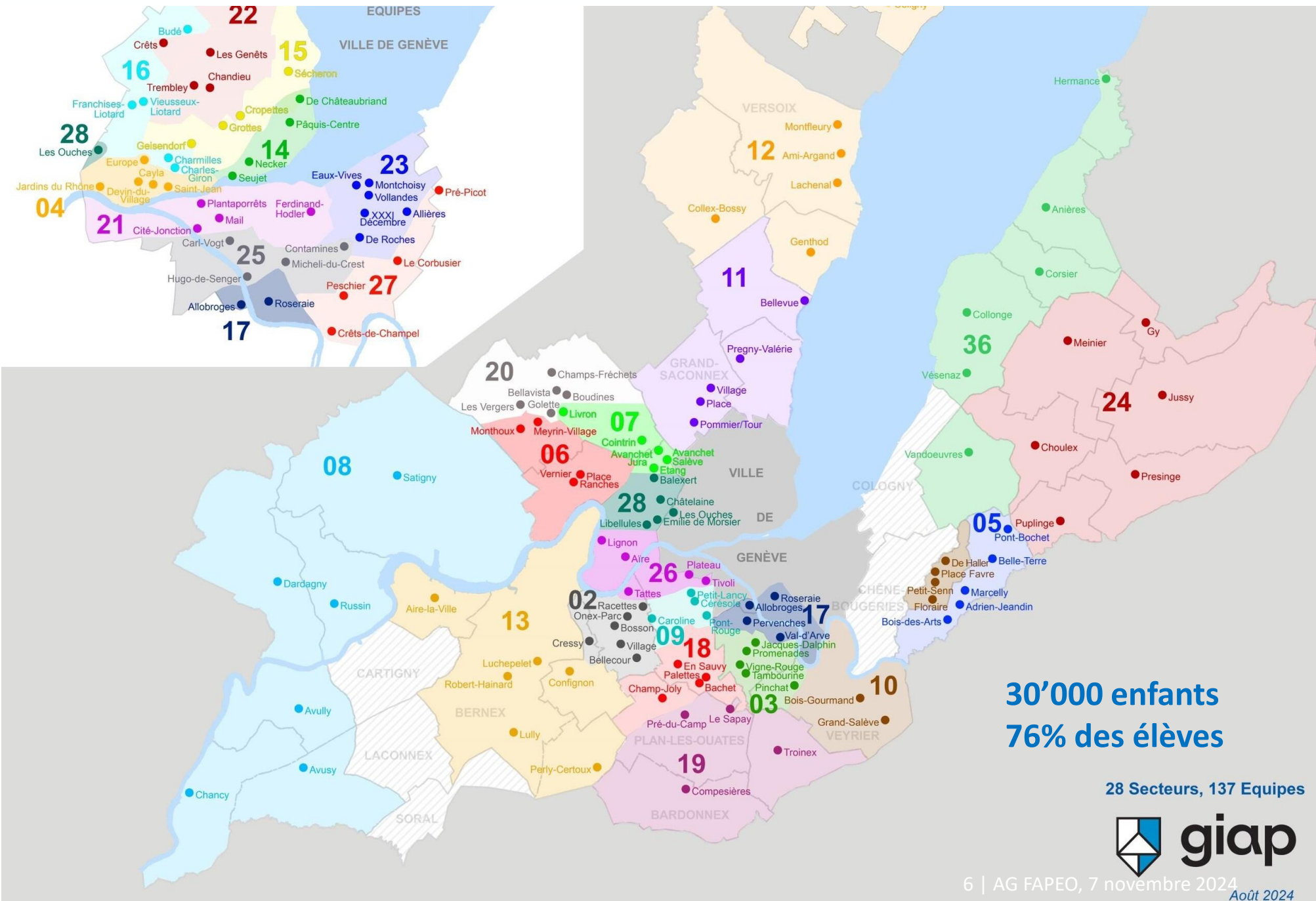
Direction du GIAP

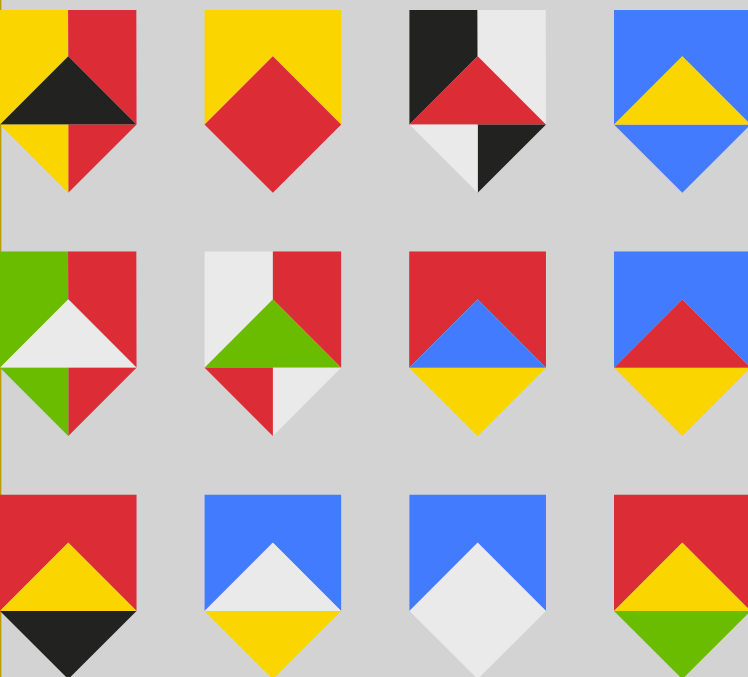
- Le GIAP est un Groupement intercommunal
- Entité parapublique hors Etat
- Loi spécifique

Cadre légal: les principes fondamentaux de l'accueil parascolaire

- Cst (Art. 204) : les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public **bénéficient d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire**
 - > **Accueil facultatif et universel (sans conditions)**
 - > **Le GIAP doit répondre à la demande et recruter le personnel nécessaire pour assurer les taux d'encadrement requis**
- Loi sur l'accueil à journée continue (LAJC J 6 32)
- Cadre de référence fixant les exigences de l'accueil à journée continue à appliquer par toutes communes
- **Genève: une exception suisse**







Constats et problématiques

Croissance et encadrement

- Croissance permanente (x8 depuis 30 ans)
- Taux d'encadrement: priorité à la sécurité
- Recrutement et intégration: 1/3 des 2200 employé-e-s changent chaque année: stabilité, continuité affective
- Des services administratifs sous tension gérant des volumes d'activité en constante augmentation

Entre instabilités et manque de reconnaissance

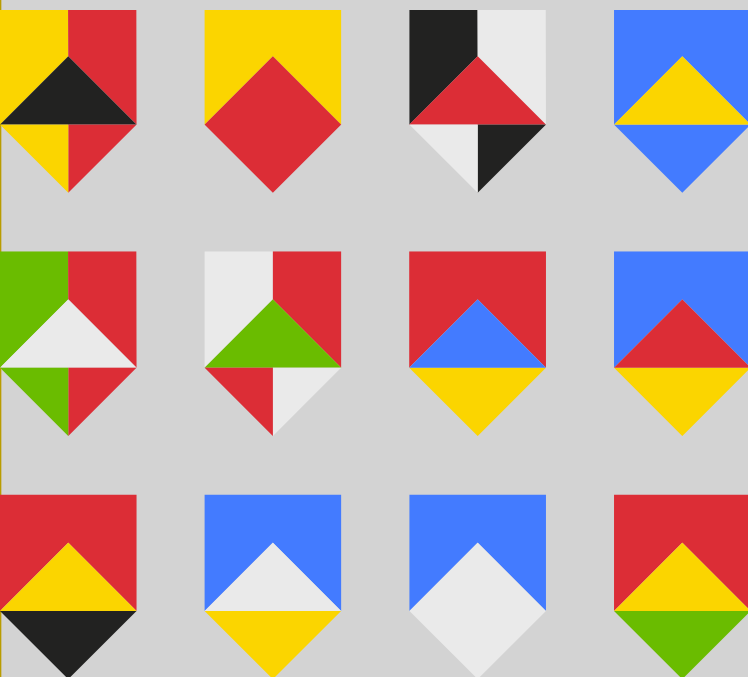
- Essoufflement du personnel d'encadrement sur le terrain
 - Une responsabilité, une pression importante, un découragement
 - Résistance au stress et posture professionnelle
- Reconnaissance de la valeur éducative de ce travail exigeant
- Des responsables de secteur en difficultés

Une qualité de prestation à maintenir malgré la croissance

- Nombre et complexité des situations d'enfants
- Particularités chez les enfants toujours en plus grand nombre (50% des enfants)
- Rencontres trop peu fréquentes avec les partenaires (parents, enseignants et Dir ét., restaurants scolaires, etc.)
- Projets d'activités dépendants des conditions (locaux=communes, trajets, motivation, absences, etc.)
- Formations à renforcer et perfectionnement professionnel nécessaire
- Réactivité dans les situations urgentes

Le GIAP est à la croisée des chemins

- La volonté des communes est de permettre au GIAP de se réformer pour:
 - Absorber la croissance actuelle et à venir
 - Renforcer la qualité de la prestation pour vous et vos enfants
 - Améliorer le climat et les conditions de travail du personnel
- > Dès la rentrée 2025: un plan de 12 millions de francs sur 3 ans



La réforme organisationnelle

Principes généraux de la réforme

- Renforcer chaque échelon de la structure existante
régions > secteurs > équipes + administration
- Renforcer le personnel de terrain et administratif
(recrutement, remplacement des absences)
- Renforcer les compétences socio-éducatives et la
qualité de la prestation
- Renforcer la formation
- Améliorer le climat de travail et limiter les RPS
- Une fois la structure renforcée, décentraliser certains
processus pour gagner en efficience et en réactivité

Réforme de la structure: les grands principes

Passer à 800 recrutements par an
+ 100 animateurs/rices / + 100 remplaçant-e-s

Référents socio-éducatifs tx d'act. + 10% -> ~80%

30 Responsables de secteurs X2 -> 60

8 régions composées d'un binôme:
Resp. de région/Resp. RH

Admin. renforcée et décentralisée

Direction

Taux d'encadrement et climat de travail

- Accélérer le recrutement, assurer les taux d'encadrement, mieux gérer les absences
- Doter les régions d'un-e Responsable RH
- Augmenter le soutien au personnel de terrain

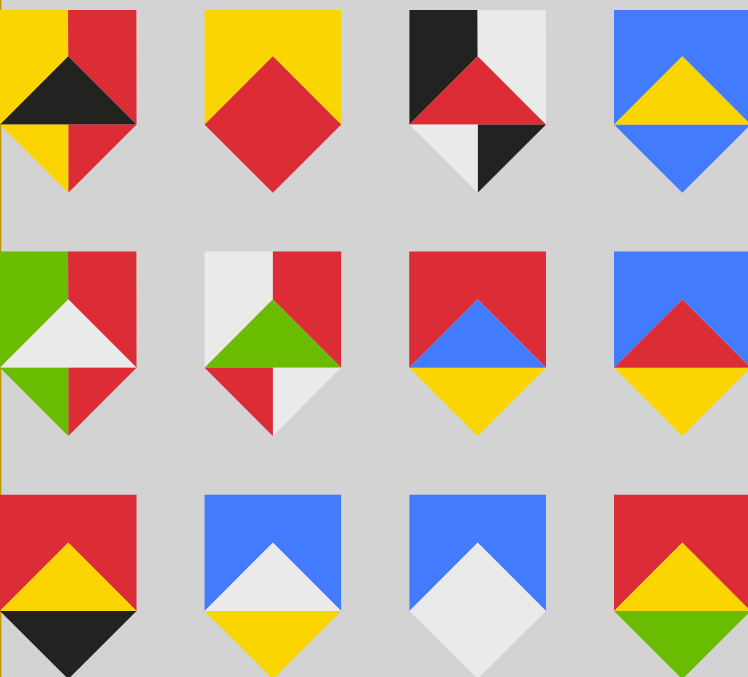
Travail sur la qualité de la prestation

- Renforcer la qualité des projets socio-éducatifs et favoriser la continuité relationnelle
- Renforcer le suivi des situations d'enfants
- Augmenter les compétences du personnel d'encadrement (formations) et améliorer leur posture durant la prise en charge

Réactivité, situations urgentes et sécurité des enfants

Rapidité de la réponse institutionnelle grâce au renforcement de toute la structure organisationnelle

- Dans les situations d'enfants urgentes
- Selon les besoins des parents
- Vis-à-vis des partenaires et dans les séances de réseau



Refonte tarifaire

Refonte tarifaire: objectifs

- Supprimer les iniquités de traitement (effets de seuil) de la grille tarifaire actuelle
- Améliorer la lisibilité des tarifs
- Réactualiser les coûts de la prestation (stables depuis 10 ans)
- Sensibiliser toutes les familles au coût complet de la prestation parascolaire
- Simplifier le calcul des rabais
- Rester en deçà du coût de la prestation proposé dans les autres cantons romands

Impacts de la refonte tarifaire

- Le tarif minimum est de 1,25% du coût de la prestation
 - La participation demandée représente au maximum 50% du coût de la prestation
- > La majorité du coût reste assumé par les communes

- Exemple: pour une famille avec 2 enfants au parascolaire et un abonnement classique de 4 midis et 2 soirs:

Tarif minimum = 4,25 francs par enfants par mois

Tarif de base = 175 francs par enfants par mois

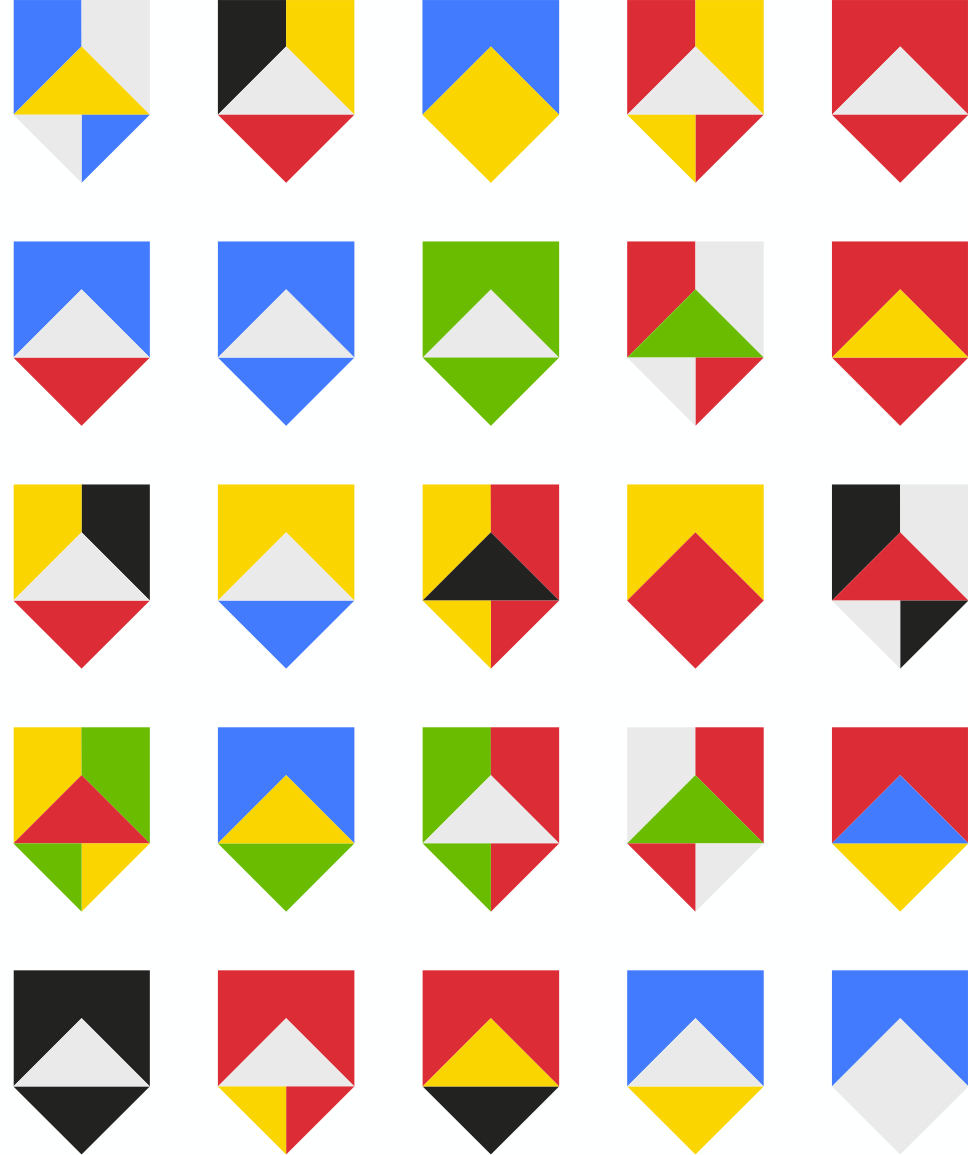
- Les changements de tarif sont prévus pour la rentrée 2025
- Toutes les informations pour les inscriptions 2025-2026 (mars 2025)
- Simulateur de coût bientôt disponible en vue des inscriptions 2025-2026 (mars 2025)

Merci de votre attention



giap

Groupement
intercommunal
pour l'animation
parascolaire



Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
+41 22 304 57 00 - giap.parascolaire@acg.ch - www.giap.ch